



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 4730

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur la question du suicide des personnes âgées. Leur taux de suicide est préoccupant. L'isolement social est un des facteurs du suicide, comme la dévalorisation sociale des aînés et la dépression. Il lui demande quelle politique de prévention elle compte mener.

## Texte de la réponse

Le « programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 » porte une attention particulière à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire. Ainsi, plusieurs actions du programme ciblent la prévention du suicide des personnes âgées. La prévention de l'isolement social et de la détresse psychique est une mesure phare de ce programme. L'action n° 10 a pour objectif de favoriser l'émergence et le développement d'actions visant à prévenir l'isolement social chez les personnes âgées. Cette action est pilotée par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) en partenariat avec les directions du ministère de la santé, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs. Un guide d'aide à l'action sera édité et diffusé, en particulier aux agences régionales de santé (ARS). Ce guide synthétisera les données de recherche disponibles et les interventions prometteuses. Il proposera des repères aux acteurs concernés pour mettre en oeuvre des actions de prévention et d'éducation pour la santé. En parallèle, des analyses à partir du Baromètre Santé 2011 seront réalisées sur les tentatives de suicide déclarées et la santé mentale des personnes âgées de 65 à 85 ans. L'action n° 14 vise à améliorer les pratiques professionnelles autour de la dépression chez le sujet âgé. Elle est pilotée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en partenariat avec les services du ministère de la santé, la société française de gériatrie et de gérontologie et les ARS. Cette action se concrétisera par la diffusion des outils de formation et d'élaboration d'une démarche d'amélioration de la qualité dans les pratiques professionnelles. Ainsi, la malette mobiquel (programme de formation à la détection de la dépression) est diffusée auprès des professionnels exerçant en établissements d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Une révision de cette malette est en cours afin notamment de l'adapter pour les services de soins à domicile. L'action n° 17 consiste en l'élaboration de documents visant à sensibiliser les professionnels sur le risque suicidaire chez la personne âgée. Cette action est pilotée par les services du ministère de la santé en partenariat avec l'INPES et les acteurs du secteur de la gérontologie. Un guide sur la prévention du suicide décrivant les éléments spécifiques aux aînés, à destination des professionnels travaillant notamment en EHPAD est en cours d'élaboration. Par ailleurs, la ministre déléguée en charge des personnes âgées et de l'autonomie a lancé une mobilisation nationale de lutte contre l'isolement social des âgés (Monalisa). Cette mobilisation poursuit 3 objectifs : - déployer le bénévolat et faire de la lutte contre l'isolement des personnes âgées un axe majeur de l'implication citoyenne, - favoriser l'échange de bonnes pratiques et mettre en convergence les actions menées aujourd'hui, de façon à assurer un meilleur maillage territorial, - créer un partenariat avec le ministère pour assurer une meilleure visibilité de ces actions. Dans le cadre de cette mobilisation nationale, un groupe de travail réunissant les acteurs qui luttent contre l'isolement des personnes âgées, et présidé par Jean-

François SERRES, secrétaire général des petits frères des Pauvres, élaborera des propositions opérationnelles et rendra un rapport fin juin 2013. Enfin, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie a confié au gérontopôle de Toulouse la réalisation d'un film sur les méthodes de dépistage des fragilités des personnes âgées, qui sera diffusé aux acteurs du secteur à domicile courant 2013.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4730

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** Personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Personnes âgées et autonomie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5107

**Réponse publiée au JO le :** [12 février 2013](#), page 1632